



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 24 juin 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution par la CAO du marché 24002COL – Fourniture et livraison d'un porteur PL polybenne (de type ampliroll ou équivalent) d'occasion de PTAC de 26 tonnes équipé d'une grue de relevage

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 24 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 18 juin 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TMSIT Christelle

ONT DONNÉ POUVOIR :

BATTESTI Gilles à GIAMARCHI Marie-Dominique
BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. TIERI Paul est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 24 juin 2024

OBJET : Attribution par la CAO du marché 24002COL – Fourniture et livraison d'un porteur PL polybennes (de type ampliroll ou équivalent) d'occasion de PTAC de 26 tonnes équipé d'une grue de relevage

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de Bastia, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de s'équiper d'un véhicule de type polybennes Ampliroll ou équivalent de 26 tonnes de PTAC équipé d'une grue de relevage, suite au déploiement des bornes aériennes, des colonnes enterrées et semi enterrées de tri sélectif ;

Vu la consultation lancée le 25 avril 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2024 ;

Considérant la prise d'acte favorable du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, à la société SAS CORSE POIDS LOURDS sise à 20620 Biguglia (SIRET 304 351 943 00028), pour un montant de 249 000.00 €HT, le marché 24002COL - Fourniture et livraison d'un porteur PL polybennes (de type ampliroll ou équivalent) d'occasion de PTAC de 26 tonnes équipé d'une grue de relevage ;

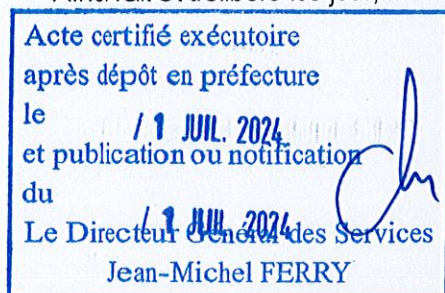
AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la Collecte, chapitre 21.2158 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr